

Année scolaire 2025/2026

N° de Séance : 1

Procès-verbal du Conseil d'établissement Séance du 26 septembre 2025

Ouverture de la séance

Le conseil d'établissement s'ouvre sur un mot de bienvenue et de remerciement de la Proviseure à l'ensemble des participants, en présentiel comme en visioconférence. Il est rappelé que cette séance a un caractère extraordinaire et ne figurait pas au calendrier initial. C'est le calendrier de l'AEFE qui impose la tenue de cette réunion afin de statuer sur une décision qui ne pouvait être reportée au prochain conseil. De ce fait, l'ordre du jour est particulier puisqu'il ne comporte qu'un seul point. Le compte rendu du dernier conseil d'établissement ainsi que les questions diverses seront abordés lors de la prochaine séance.

21 membres présents, le quorum est atteint.

Lecture d'une déclaration liminaire commune des représentants des personnels (FSU, Comité d'entreprise) et de l'association de parents d'élèves (APE).

Lecture d'une déclaration liminaire des représentants des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

1. CARTES DES EMPLOIS DES PERSONNELS DETACHES

Le sujet à examiner est la carte des emplois des personnels détachés. Il s'agit plus précisément de la suppression d'un support en philosophie (2nd degré), poste qui avait été gelé par l'AEFE et précédemment occupé par M. Giordano.

➤ **VOTE pour avis sur la suppression du support de philosophie n°3298 (correspondance création en détaché numéro 14369) :**

21 votants : 13 contre, 1 abstention, 7 pour

La conseillère des français de l'étranger précise qu'elle n'est pas membre avec voix délibérative, mais s'exprime cependant contre cette mesure de suppression.

Un représentant du personnel s'enquiert du devenir d'autres postes de détachés, notamment de ceux qui pourraient être gelés ou vacants. Il lui est répondu que seul le poste de philosophie était concerné par ce vote, les autres situations dépendant du calendrier et des décisions ultérieures de l'Agence.

La conseillère des français de l'étranger souligne l'importance symbolique de la discipline de philosophie, jugée essentielle dans un établissement d'excellence tel que le LFB. La suppression de ce poste est perçue comme une perte qualitative et une dégradation des conditions d'enseignement, conséquence directe de politiques budgétaires restreignant l'ambition éducative du réseau.

La Proviseure conclut en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur mobilisation. Le prochain Conseil d'établissement est annoncé pour le 21 octobre, en présentiel, et sera suivi d'un moment convivial. Les remerciements sont renouvelés aux participants connectés à distance avant la clôture de la séance.

La séance est levée à 18h15

La/le secrétaire de séance

La Proviseure



Madame la proviseure,
Mesdames et Messieurs les membres du CE

Nous voilà donc, une fois de plus, réunis en Conseil d'Établissement avec l'objectif de nous prononcer sur la carte des emplois, c'est-à-dire, hélas, sur la suppression de supports de détachés au sein de notre établissement.

Il s'agit d'un CE exceptionnel. Et à vrai dire, le contexte l'est en effet : à l'heure où nous parlons, un groupe de travail réunissant l'Agence et les ministères se tient, devant remettre ses conclusions d'ici quelques semaines. C'est d'une réforme profonde de l'AEFE dont il est question, une "refondation du modèle", selon les propres mots de la Directrice générale de la Mondialisation (tutelle de l'AEFE au MEAE).

Que l'occasion nous soit donc accordée de rappeler quelques points.

Tout d'abord rappeler que si l'AEFE est en crise, elle ne l'est pas pour des questions économiques, mais bien politiques.

Si l'Agence se retrouve aujourd'hui confrontée à un déficit structurel, ce n'est pas parce que le modèle sur lequel elle est bâtie ne serait pas viable.

Elle l'est du fait des coupes successives des crédits allouées à ses opérations : -33 millions en 2017, -24 millions prévu cette année suite à la commission mixte paritaire pour le budget 2026.

Elle l'est car en 2019 a été décidé que c'est l'Agence qui devrait payer la part patronale des pensions civiles des personnels détachés des établissements conventionnés et des EGD, et non plus le MEN - et alors même que c'est le MEN qui continue de les payer pour les établissements partenaires.

Elle l'est car il a été décidé de compenser cette part patronale par une subvention annuelle non réévaluée, alors même que cette part augmente. Le différentiel est de 66 M€ cette année.

Elle l'est, encore, car le "Cap 2030", fixé par le président Macron, de doubler le nombre d'élèves en lycées français à moyen constant - c'est à dire par le développement d'établissements 100% privés, partenaires - détourne toute une partie du budget de l'AEFE de son réseau historique (EGD et conventionnés) et que c'est 1 des 4 départements en Centrale qui y est consacré.

Elle l'est enfin car le Ministère de l'économie et des finances, via l'INSEE, maintient illégalement l'AEFE dans un statut d'ODAC alors que 53 % du budget de l'AEFE provient des frais de scolarité et donc de fonds privés. L'AEFE n'a pas le plein statut d'un Établissement Public Administratif (EPA) et se retrouve sans capacité d'emprunts et donc sans les moyens de mener les investissements nécessaires pour maintenir l'attractivité des EGD.

Poussée dans la chute, l'AEFE se voit contrainte de se lancer dans une course aux suppressions de supports de détachés. Entraînant avec elle des établissements scolaires eux-mêmes largement fragilisés par l'inflation et les baisses de natalité.

Pris en tenailles, ce sont finalement les familles et les personnels qui en paient les pots cassés :

- Les familles, bien sûr, dont les frais de scolarité ne cessent d'augmenter à mesure que l'État se désengage, et alors que le nombre de bourses octroyées n'a jamais été aussi faible (et qu'elles ne sont pas accessibles pour les familles non françaises).
- Les personnels de par une situation des plus anxiogènes quant à la pérennité de leur poste, mais aussi en termes de rémunération, puisque les personnels de droit local espèrent légitimement une augmentation permettant de faire face à l'inflation, et les personnels détachés que soient enfin appliquées à l'AEFE les revalorisations salariales que touchent leurs homologues en France : primes statutaires, primes Grenelles, etc.

Nous tenons donc ici à rappeler de la manière la plus solennelle qui soit notre attachement à ce qui constitue l'essence de notre établissement : nous sommes un établissement scolaire catalan, à gestion directe du plus grand opérateur public français. Notre LFB n'est stable que sur ses 2 jambes : l'une catalane, l'autre française.

C'est un jumelage complexe : les liens à tisser sont nombreux, les nœuds souvent possibles, mais c'est ce double enracinement qui fait ce qu'il est : un centre éducatif français, et non "en français" ; qui fait sa richesse : dont le BFI quadrilingue est le dernier exemple ; et qui fait sa réussite : combien d'établissements centenaires peuvent se féliciter d'avoir 100% de réussite au bac, dont 50% de mentions très bien, de telles orientations post bacs à l'internationale, alors que nous ne trions pas nos élèves, et que nous développons au contraire chaque année davantage l'inclusion.

Finalement, cet équilibre entre le droit local et la fonction publique française est aussi l'ingrédient de la réussite de l'AEFE dans son ensemble, aussi diverses que soient les intentions qu'on lui porte : rayonnement de la France, *soft power*, ou participer à la construction de la paix au travers de rencontres et d'une éducation commune, et porter ainsi des valeurs internationalistes.

Aussi, nous appelons à ce que l'avenir de l'AEFE ne se pense pas sans les familles et les personnels.

Nous appelons à ne pas sacrifier les établissements du réseau à l'autel de l'idéologie et des économies de court terme.

Et au contraire, nous appelons à nous donner les moyens de nos ambitions, aujourd'hui peut-être plus importantes que jamais.



Déclaration liminaire –
Conseil d'établissement extraordinaire du 26 septembre 2025

Cette déclaration sera prononcée en mémoire de notre collègue Monsieur Pepe MELGAREJO

Mesdames et messieurs les Membres du Conseil d'établissement,

A l'occasion de ce Conseil d'établissement extraordinaire, les Personnels recrutés locaux souhaitent une année scolaire positive, épanouissante et enrichissante à toute la communauté éducative du LFB.

Dans l'intérêt des personnels recrutés locaux que nous représentons, il sera toujours important de favoriser des échanges constructifs, bienveillants et transparents avec l'équipe de Direction, surtout dans le contexte actuel inquiétant dessiné par les objectifs du Cap 2030.

Dans ce sens, nous adressons un message plus particulier à Mesdames Anne-Laure Martorell, proviseur, et Chloé Martin, agent comptable secondaire des EGD d'Espagne et du Portugal, pour leur souhaiter à nouveau la bienvenue parmi nous mais aussi le meilleur dans leurs fonctions respectives.

Enfin, nous remercions sincèrement les parents et les élèves pour leur confiance au quotidien. Cette année encore, jouons "collectif", d'autant plus compte-tenu de l'avenir incertain du statut des EGD. Quoiqu'il se passe, nous formons une seule et même équipe alors, continuons de faire de notre mieux et de défendre nos intérêts et le travail accompli tout en cultivant le respect, la solidarité et la tolérance. Gardons toutes et tous à l'esprit que le LFB ne saurait rayonner sans le talent et l'investissement de ses élèves et personnels, toute catégorie professionnelle confondue.

Merci de votre attention.

Les représentants des Personnels recrutés locaux du LFB.